

CONDITIONS GENERALES DE LA FORMATION DE CHEF-FE D'EQUIPE

Version du 10 novembre 2016

Conditions d'accès à la formation et à l'examen

- A la formation :
 - être détenteur d'un CFC de maçon-ne ou de constructeur-trice de routes,
 - ou équivalence à demander au SEFRI.
- A l'examen :
 - les candidats qui ont satisfait aux conditions d'accès à la formation,
 - et qui peuvent justifier d'une fonction de chef d'équipe pendant deux ans au moins dans le domaine professionnel (attestation de l'employeur nécessaire),
 - qui auront remis leur rapport sur la pratique en entreprise, dans les délais,
 - qui peuvent justifier d'au moins 80% de présence aux cours obligatoires,
 - qui se sont acquittés des finances liées aux cours et aux examens.

Organisation de la formation

- La formation comporte environ 550 périodes de 45' minutes de cours.
- Le premier cycle de formation est organisé comme suit (à définir)
- Le deuxième cycle de formation est organisé comme suit (à définir)
- Les examens, d'une durée maximale de 15 heures, se déroulent à l'Ecole de la Construction à la Fédération vaudoise des entrepreneurs, à Tolochenaz.

Inscription

- L'inscription se fait sous réserve des places disponibles.
- L'IFC se réserve le droit de sélectionner les candidats qui auront accès à la formation.

Financement

- Les frais d'inscription sont de :
 - CHF 2'000.00 HT pour le premier cycle de formation (sous réserve de modification) ;
 - CHF 2'000.00 HT pour le second cycle de formation (sous réserve de modification) ;
 - CHF 1'500.00 HT pour les frais d'examens (sous réserve de modification).
- Les frais sont supportés par le candidat.
- Ce dernier peut, sous réserve de respecter les conditions d'octroi, faire appel au Service des bourses et prêts d'études (SBPE).
- Les factures sont payables jusqu'à 7 jours avant le début de la formation.

Annulation de la part du candidat ou absence

- Toute annulation doit être effectuée et motivée par écrit au moins 14 jours avant le début de la formation, moyennant une participation aux frais administratifs de CHF 100.-.
- Passé ce délai, l'intégralité des frais d'inscription est due.
- En cas d'absence justifiée à un cours, les frais d'inscriptions sont dus mais l'IFC propose la réinscription à un prochain cours.
- Si l'absence est due à une maladie ou à un accident, un certificat médical doit être fourni dans les 48 heures à l'IFC.
- Un oubli ne constitue pas une absence justifiée.

Retard

- En cas d'arrivée tardive du candidat à un cours, le formateur peut décider de lui refuser l'accès au cours.
- Dans ce cas, l'IFC n'est pas tenu d'accepter une réinscription à un prochain cours.

Ajournement ou annulation de la formation par l'Institut de Formation de la Construction (IFC)

- L'IFC se réserve le droit d'ajourner certains cours. Dans ce cas, une information sera transmise au candidat.
- L'IFC se réserve le droit d'annuler une formation. Dans ce cas, l'intégralité des frais d'inscription sera remboursée.

Sécurité

- Le candidat s'engage à respecter les consignes de sécurité données par le formateur, à porter systématiquement les équipements de sécurité nécessaires, et à appliquer les règles de sécurité de sa profession lors de la formation.

Comportement

- La fumée est proscrite à l'intérieur des bâtiments des centres de formation. A l'extérieur, les mégots seront jetés dans les cendriers.
- La Loi fédérale sur les stupéfiants s'applique aux centres de formation et à leurs abords. Toute infraction sera réprimée, le formateur, le responsable légal et la police seront immédiatement avertis.
- La consommation d'alcool est interdite aux centres de formation, même pendant les pauses.
- Une tenue convenable est exigée en toute circonstance.
- Tout élève en formation est tenu de participer activement et de tout mettre en œuvre pour la réussite de son apprentissage.

Protection des données personnelles

- J'autorise la transmission d'informations concernant mon parcours de formation (données personnelles et résultats d'examens) à mon entreprise.

Parking

- L'utilisation des places de parking du CFPC est payante.

Entreprise

Candidat

Lieu et date :

Lieu et date :

Timbre et Signature :

Signature :

Précédée de la mention « lu et approuvé »